

# NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 1. CONSOLIDATION

### Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

### Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

### Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

**Filiales intégrées globalement :** Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droits de vote > 40% ;
- total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

**Filiales mises en équivalence :** Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote compris entre 15% et 40% ;
- part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

### Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

- Le prix d'achat,
- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables,
- + Les frais de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de réception,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

- Les droits de mutation,
- Les honoraires et commissions,
- Les frais d'actes.

### Évaluation postérieure :

#### Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

#### Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

#### Amortissement :

**Approches par composants :** chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

**Base amortissable :** coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

**Valeur résiduelle :** le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

**Durée d'amortissement (durée d'utilité) :** c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

#### Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

#### Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

#### Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

#### Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

#### Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

#### Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

## 3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

#### Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

## 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

#### Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **la recherche :** les dépenses sont passées en charge.
- **le développement :** les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
  - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
  - sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
  - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)

- la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

**Évaluation postérieure :**

**Modèles d'évaluation :**

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

**Modèle du coût :**

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

**Modèle de la réévaluation :**

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- les réévaluations régulières
- tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

**Amortissement :**

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

**Options retenues :**

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

**5. CONTRATS DE LOCATION**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

**Classification des contrats de location :**

**Contrat de location-financement :**

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

**Contrat de location simple :**

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.
- le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.
- au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

**Comptabilisation :**

**Location financement :**

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un

amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminées chacune au commencement du contrat.

**Location simple :**

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

**Options retenues :**

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

**6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

**6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9**

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
  - Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
  - Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

**6.1.1 Critères de classement sous IFRS9**

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

- **Caractéristiques du produit (SPPI ou non SPPI) :**  
La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.
- **Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :**  
La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :
  - Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de Trésorerie contractuels
  - Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
  - Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

**6.1.2 Instruments de capitaux propres**

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
  - Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable
- Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.
- L'option de la JV par OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

**6.1.3 Dérivés (hors couverture)**

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

**6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9**

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

**6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9**

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

**6.2.1 Principaux changements**

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;

- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- A chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

### 6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou par OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

### Application au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

## 7. PROVISIONS

### 7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

#### Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel marocain.

Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense

nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

#### Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

### 7.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions

de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

#### Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 30/06/2018.

## 9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- indemnités de fin de contrat de travail.

#### Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

#### Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

#### Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

#### Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

## 10. DÉRIVÉS

### Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

#### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture. L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

## 11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- le résultat sociale et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat IAS.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2018

### BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2018

ACTIF	En milliers de DH		
	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
Caisse et banques centrales	4 216 583	4 453 638	4 453 638
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	4 946 809
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 366 033	440 448	49 747
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 977 841	49 747	49 747
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	388 192	390 701	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-
Prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti	4 019 442	4 317 190	4 318 602
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	81 861 597	69 238 606	70 258 692
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Titres au coût amorti	3 556 468	4 502 118	-
Actifs d'impôts courants	1 518 049	525 782	525 782
Actifs d'impôts différés	1 587 886	1 623 724	1 186 820
Comptes de régularisation et actifs divers	706 461	538 058	538 058
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	190 697	475 799	475 799
Immuebles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 847 907	1 737 203	1 737 203
Immobilisations incorporelles	429 671	363 388	363 388
Écarts d'acquisition	252 005	61 248	61 248
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>102 552 798</b>	<b>88 277 203</b>	<b>88 915 786</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2018

	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4 716 307	4 014 390
Intérêts et charges assimilés	-1 150 138	-909 055
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 566 169</b>	<b>3 105 335</b>
+ Commissions (Produits)	1 415 527	1 127 098
- Commissions (Charges)	-331 639	-193 697
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 083 888</b>	<b>933 401</b>
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	45 866
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	55 964	16 709
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	29 941	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	26 023	-
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2 081	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs	-	-
+/- Produits nets des activités d'assurance	-	-
+ Produits des autres activités	101 514	33 685
- Charges des autres activités	-79 429	-38 628
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>4 730 188</b>	<b>4 096 369</b>
- Charges générales d'exploitation	-2 150 371	-1 878 391
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-210 317	-180 679
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 369 500</b>	<b>2 037 299</b>
- Coût du risque de crédit	-628 608	-600 437
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 740 892</b>	<b>1 436 861</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	29 357	49 055
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	42 141	30 355
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 812 390</b>	<b>1 516 272</b>
- Impôts sur les résultats	-665 755	-543 406
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>1 146 634</b>	<b>972 866</b>
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-54 462	-2 043
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 092 172</b>	<b>970 823</b>

### ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION AU 31/12/2018

	En milliers de DH		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital appelé	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	1 092 172	970 823	849 126
Résultat par action (KMAD)	53	47	41

### COMMISSIONS NETTES AU 31/12/2018

	En milliers de DH		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 204 164	-331 639	872 526
avec les établissements de crédit	-	-	-
avec la clientèle	538 927	-61 284	477 643
Sur titres	33 288	-5 420	27 868
De change	631 949	-264 935	367 015
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>211 363</b>	-	<b>211 363</b>
produits nets de gestion d'OPCVM	11 283	-	11 283
produits nets sur moyen de paiement assurance	145 571	-	145 571
autres	3 417	-	3 417
autres	51 092	-	51 092
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>1 415 527</b>	<b>-331 639</b>	<b>1 083 888</b>

PASSIF	En milliers de DH		
	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor Public, service des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 315	4 730	4 730
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 315	4 730	4 730
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 359 529	4 189 162	4 189 162
Dettes envers la clientèle	64 098 520	62 142 708	62 142 708
Titres de créance émis	12 275 970	4 659 747	4 659 747
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 108 870	1 293 314	1 293 314
Passifs d'impôt différé	476 716	259 907	278 875
Comptes de régularisation et autres passifs	4 559 117	1 273 861	1 273 861
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-
Provisions	970 985	850 259	693 660
Subventions et fonds assimilés	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	4 104 449	3 392 342	3 392 342
Capitaux propres	11 582 326	10 211 173	10 987 388
Capital et réserves liées	9 211 560	8 737 321	8 737 321
Réserves consolidées	1 224 131	1 473 852	1 213 837
Part du groupe	545 031	1 366 163	1 106 130
Part des minoritaires	679 101	107 689	107 708
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	65 407
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
Part du groupe	-	-	-
Part des minoritaires	-	-	-
Résultat de l'exercice	1 146 634	-	972 866
Part du groupe	1 092 172	-	970 823
Part des minoritaires	54 462	-	2 043
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>102 552 798</b>	<b>88 277 203</b>	<b>88 915 786</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2018

	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue	259 252	790 803
Emprunts	3 100 277	3 398 359
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>3 359 529</b>	<b>4 189 162</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	46 140 834	43 565 786
Comptes à terme	5 957 439	5 957 973
Comptes d'épargne à taux administré	9 713 568	9 587 880
Bons de caisse	2 286 680	2 530 973
Opérations de pension	-	500 095
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>64 098 520</b>	<b>62 142 708</b>

### MARGE D'INTÉRÊTS AU 31/12/2018

	En milliers de DH					
	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 550 184	615 321	3 934 863	3 802 548	620 332	3 182 216
Comptes et prêts/emprunts	4 033 496	604 310	3 429 186	3 419 311	606 527	2 812 784
Opérations de pensions	98	4 019	-3 921	95	794	-699
Opérations de location-financement	516 590	6 992	509 598	383 142	13 011	370 131
Opérations interbancaires	166 123	534 817	-368 694	211 842	288 723	-76 881
Comptes et prêts/emprunts	55 040	522 116	-467 076	84 764	288 723	-203 959
Opérations de pensions	111 083	12 701	98 382	127 078	-	127 078
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>4 716 307</b>	<b>1 150 138</b>	<b>3 566 169</b>	<b>4 014 390</b>	<b>909 055</b>	<b>3 105 335</b>

### IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018

	En milliers de DH					
	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	1 735 713	-670 578	1 065 135	1 631 553	-580 377	1 051 176
Equip. mobilier, installation	1 732 297	-1 258 167	474 130	1 508 973	-1 111 941	397 032
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	308 642	-308 642	-	288 995	-	288 995
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 776 652</b>	<b>-1 928 745</b>	<b>1 847 907</b>	<b>3 429 521</b>	<b>-1 692 318</b>	<b>1 737 203</b>
Logiciels informatiques acquis	976 650	-821 362	155 287	721 581	-606 804	114 777
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	274 383	-	274 383	248 612	-	248 612
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 251 033</b>	<b>-821 362</b>	<b>429 671</b>	<b>970 192</b>	<b>-606 804</b>	<b>363 388</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 027 685</b>	<b>-2 750 107</b>	<b>2 277 578</b>	<b>4 399 713</b>	<b>-2 299 122</b>	<b>2 100 591</b>

**INFORMATION SECTORIELLE AU 31/12/2018**

	En milliers de DH		
	Banque de détail et de financement	Leasing	Total
Marge d'intérêt	3 225 599	340 570	3 566 169
Marge sur commissions	1 084 563	-675	1 083 888
Produit net bancaire	4 388 572	341 616	4 730 188
Résultat brut d'exploitation	2 085 990	283 510	2 369 500
Résultat d'exploitation	1 486 849	254 043	1 740 892
Résultat net	929 133	217 501	1 146 634
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>874 671</b>	<b>217 501</b>	<b>1 092 172</b>

**IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS AU 31/12/2018**

	En milliers de DH		
	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
Actifs d'impôts courants	1 518 049	525 782	525 782
Actifs d'impôts différés	1 587 886	1 623 724	1 186 820
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 105 935</b>	<b>2 149 506</b>	<b>1 712 603</b>
Passifs d'impôt exigible	1 108 870	1 293 314	1 293 314
Passifs d'impôt différé	476 716	259 907	278 875
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 585 586</b>	<b>1 553 221</b>	<b>1 572 189</b>

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS IFRS 9 AU 31/12/2018**

	En milliers de DH		
	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
Comptes à vue	2 194 922	860 757	860 757
Prêts	1 829 694	2 657 883	2 657 883
Opérations de pension	-	799 962	799 962
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 024 616</b>	<b>4 318 602</b>	<b>4 318 602</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-5 174	-1 412	-
Bucket -1	-5 174	-1 412	-
Bucket -2	-	-	-
Bucket -3	-	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 019 442</b>	<b>4 317 190</b>	<b>4 318 602</b>

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018**

	En milliers de DH		
	31/12/2018	FTA 2018.01	31/12/2017
Comptes ordinaires	7 436 492	7 451 222	7 451 222
Prêts consentis à la clientèle	72 636 446	63 702 495	63 702 495
Opérations de pension	-	-	-
Opérations de location-financement	11 910 769	7 168 675	7 168 675
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>91 983 707</b>	<b>78 322 391</b>	<b>78 322 391</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-10 122 110	-9 083 785	-8 063 700
Bucket -1	-755 925	-660 379	-
Bucket -2	-421 127	-610 037	-
Bucket -3	-8 945 057	-7 813 370	-8 063 700
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>81 861 597</b>	<b>69 238 606</b>	<b>70 258 692</b>

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2018**

Société	Activité	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DES BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	IG
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	25,82%	25,82%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	Location longue durée	15,00%	15,00%	MEE

IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

**AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT AU 31/12/2018**

	En milliers de DH	
	31/12/2018	FTA 2018.01
Actions et autres titres à revenu variable	59 747	147 483
Autres provisions pour risques et charges	328 445	243 218
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>388 192</b>	<b>390 701</b>

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 31/12/2018**

	En milliers de DH		
	31/12/2017	FTA 01.2018	31/12/2018
Provisions pour engagement par signature	305 384	461 983	469 623
Bucket 1	-	94 625	101 294
Bucket 2	-	61 974	60 154
Bucket 3	305 384	305 384	308 175
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	322 476	322 476	402 065
Autres provisions pour risques et charges	65 800	65 800	99 297
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>693 660</b>	<b>850 259</b>	<b>970 985</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2018**

	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts	1 812 390	1 516 272
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	212 228	179 033
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-6 290	-2 366
+/- Dotations nettes aux provisions	177 202	560 231
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-29 357	-49 055
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-18 212	-2 447
+/- Autres mouvements	-41 554	-30 091
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	519 046	-2 466 172
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 143 693	-1 242 648
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 253 608	699 198
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-28 985	500 498
<b>Impôts</b>	<b>-513 875</b>	<b>-695 820</b>
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	86 101	-3 204 945
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>	<b>2 192 508</b>	<b>-1 033 368</b>
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-751 668	35 463
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-285 177	-223 976
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-1 036 845</b>	<b>-188 513</b>
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-244 495	-213 748
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	712 111	4 961
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>467 616</b>	<b>-208 787</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>5 348</b>	<b>-17 855</b>
<b>Impact cash de la P13 et changement de méthode</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 628 627</b>	<b>-1 448 524</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4 523 675</b>	<b>5 972 199</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 453 638	4 975 238
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	70 037	996 961
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 152 302</b>	<b>4 523 675</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 216 583	4 453 638
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 935 719	70 037
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>1 628 627</b>	<b>-1 448 524</b>

**COÛT NET DU RISQUE AU 31/12/2018**

	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions	-1 982 903	-690 968
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 811 670	-551 110
Bucket 1	-51 043	-
Bucket 2	-5 029	-
Bucket 3	-1 755 598	-
Provisions engagements par signature	-120 947	-130 038
Bucket 1	-6 669	-
Bucket 2	-3 531	-
Bucket 3	-110 747	-
Autres provisions pour risques et charges	-50 286	-9 820
<b>Reprises de provisions</b>	<b>1 852 593</b>	<b>151 503</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 699 009	26 159
Bucket 1	6 364	-
Bucket 2	216 581	-
Bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions engagements par signature	113 350	114 307
Bucket 1	-	-
Bucket 2	5 395	-
Bucket 3	107 955	-
Reprise des autres provisions pour risques et charges	40 234	11 037
<b>Variation des provisions</b>	<b>-498 298</b>	<b>-60 972</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-35 248	-45 349
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-464 910	-32 559
Récupérations sur prêts et créances amorties	44 290	20 577
Autres pertes	-42 430	-3 641
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-628 608</b>	<b>-600 437</b>

**TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2018**

	En milliers de DH	
	31/12/2018	FTA 2018.01
Effets publics et valeurs assimilées	3 527 573	4 461 520
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 753	52 749
Titres subordonnés	-	-
<b>TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>3 562 326</b>	<b>4 514 269</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-5 858	-12 151
Bucket -1	-5 858	-12 151
Bucket -2	-	-
Bucket -3	-	-
<b>TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3 556 468</b>	<b>4 502 118</b>

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres n'ont pas été pris comme option lors de la FTA au 01/01/2018.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018**

Tableau de variation des capitaux propres	En milliers de DH						
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres clôture : 31/12/2017</b>	<b>2 050 000</b>	<b>6 687 321</b>	<b>2 076 953</b>	<b>65 407</b>	<b>10 879 681</b>	<b>107 708</b>	<b>10 987 388</b>
Annulation de la réévaluation des actifs reclassés vers le coût amorti	-	-	-	-41 863	-41 863	-	-41 863
Impacts liés à l'application des principes IFRS 9 - Phase 2 pour le calcul des dépréciations	-	-	-1 190 195	-	-	-28	-1 190 223
Instruments de capitaux propres reclassés de AFS en juste valeur par résultat	-	-	58 568	-58 568	-	-	-
Impacts liés aux impôts courants et différés	-	-	420 836	35 025	455 861	11	455 871
<b>Capitaux propres clôture : 01/01/2018 FTA</b>	<b>2 050 000</b>	<b>6 687 321</b>	<b>1 366 162</b>	<b>-</b>	<b>10 103 483</b>	<b>107 690</b>	<b>10 211 173</b>
Opération sur capital	-	474 239	-474 239	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-287 000	-	-287 000	-1 601	-288 601
Résultat de l'exercice	-	-	1 092 172	-	1 092 172	54 462	1 146 634
Diverses opérations sur capitaux propres	-	-	156 382	-	156 382	-30 888	125 494
Variation de périmètre	-	-	-216 275	-	-216 275	603 900	387 626
<b>Capitaux propres clôture : 31/12/2018</b>	<b>2 050 000</b>	<b>7 161 560</b>	<b>1 637 202</b>	<b>-</b>	<b>10 848 762</b>	<b>733 563</b>	<b>11 582 326</b>

**ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS AU 31/12/2018**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Aux établissements de crédit	-	-
À la clientèle	4 961 923	3 762 195
Ouverture de crédit	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>4 961 923</b>	<b>3 762 195</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
des établissements de crédit	1 932 605	1 118 850
de la clientèle	-	-
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>1 932 605</b>	<b>1 118 850</b>

ENGAGEMENTS DE GARANTIE	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
D'ordre des établissements de crédit	5 026 636	5 137 457
D'ordre de la clientèle	9 626 647	10 038 112
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>14 653 284</b>	<b>15 175 569</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
des établissements de crédit	9 870 710	5 730 027
de l'état et d'autres organismes de garantie	3 557 743	2 009 730
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>13 428 453</b>	<b>7 739 751</b>

**EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE**

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière des Risques et de Contrôle Interne.

Le Groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle II et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risques de Marchés, Risques Structurels, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui sous-tend l'exercice effectif du pilotage des risques.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne.

**1. RISQUE DE CRÉDIT**

**1.1. Organisation de la filière Risque de Crédit**

La filière Risques de Crédits est du ressort de la Direction des Risques et de la Direction du Recouvrement, indépendantes des Pôles et Métiers, et rattachées directement au Directoire.

La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements.

La Direction du Recouvrement est en charge du recouvrement précontentieux et contentieux. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants.

On distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, de la notation des clients :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Risques ;
- Le Comité et les Sous Comités des Engagements ;
- La Commission des Crédits.

**1.2. Rôle de la Direction des Risques**

La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi des crédits et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

**ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31/12/2018**

En milliers de DH	
31/12/2018	
Valeur brute comptable en début de période	227 226
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-165 978
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>61 248</b>
Acquisitions	252 005
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Écarts de conversion	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-79 031
Autres mouvements	17 783
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>400 200</b>
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-148 195
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>252 005</b>

L'écart d'acquisition au 31/12/2018 est provisoire vu l'indisponibilité de tous les éléments nécessaires à cette date.

**RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2018**

	En milliers de DH					
	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 024 616	-	-	-5 174	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	77 481 444	2 269 240	12 233 022	-755 925	-421 127	-8 945 057
Titres de dettes au coût amorti	3 562 326	-	-	-5 858	-	-
Engagements Hors Bilan	20 436 418	617 723	682 460	-101 294	-60 154	-308 175

Les missions permanentes de la Direction des Risques :

- Évaluer les risques de crédits (clients, contrepartie et transaction) attachés à une opération ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du Groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée et explicitée.

**1.2.1. Surveillance des risques**

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution de garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur déclassement en créances en souffrance et à leur provisionnement suivant les critères réglementaires par la Direction du recouvrement.
- Audite les risques pris par les agences et les Directions Régionales dans le cadre de leurs limites déléguées.

La Direction des Risques a également pour mission de vérifier l'efficacité de la Filière Risques mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

**1.3. Rôle de la Direction du Recouvrement**

La Direction du Recouvrement doit gérer le recouvrement des créances compromises :

- en charge de la politique et de l'organisation du recouvrement ;
- traitement de tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée) ;
- gestion des provisions en liaison avec la Direction des risques ;
- assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice,...).

**1.4. Les Notations**

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

**2. RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

**2.1. Risque de change**

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations des cours de devises sur le marché.

L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le Groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du Groupe Société Générale, ce risque est mesuré en Conditional Value at Risk (CVaR), qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients.

Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types: des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

**2.2. Gestion des limites**

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

**2.3. Risque règlement-livraison**

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus).

Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie ;
- le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

**3. RISQUES STRUCTURELS**

Les principaux risques structurels sont :

- le risque de taux
- le risque de liquidité

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, le Groupe adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources.

Le suivi des risques structurels est assuré par le Groupe Société Générale à travers un reporting trimestriel « Risques structurels ».

L'établissement de ce reporting est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et contrecarrer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Développer la démarche de gestion Actif - Passif.

Les Risques de taux et de liquidité sont suivis également par Bank Al Maghrib.

**3.1. Le risque global de taux d'intérêt**

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions globales de la banque (net actif-passif par nature de taux) ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un ensemble d'instruments financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt de marché.

**3.2. Le risque de liquidité**

**3.2.1. Modalités et procédures de suivi**

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés de la Banque à travers un calcul quotidien du gap de trésorerie en fonction de la Réserve Monétaire Bank Al Maghrib (solde du compte Bank Al Maghrib), des flux entrant et sortant des agences et des prêts/emprunts quotidiens sur le Marché Monétaire.

Un Comité Hebdomadaire de Trésorerie, présidé par un membre du Directoire, prend les décisions de gestion de la liquidité à court terme (levées de liquidité, prêts/emprunts sur le Marché Monétaire,...). Il est animé conjointement par la Direction Financière et par la Salle des Marchés.

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la Direction Financière à travers :

- Le calcul des gaps de liquidité sur chaque maturité, et de la sensibilité du bilan ;
- La présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie, permettant de mesurer l'exposition de la Banque au risque de liquidité.

**3.2.2. Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision**

La banque s'impose une limite en termes de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie), et de gap de liquidité. Les limites sont fixées pas le Comité Financier et approuvées par le Comité d'Audit.

**4. RISQUES OPÉRATIONNELS**

Le risque opérationnel (RO) est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs (catastrophes, incendie, agressions...)

La fonction RO vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences prudentielles renforcées dans le cadre des accords de Bâle (dispositif Bâle II), Le Groupe a mis en place une Cellule Surveillance Permanente (SP), Risques Opérationnels et Conformité directement rattachée au Directoire.

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDÉE**

